

**LETTRE CIRCULAIRE  
LES JEUNES OFFICIELS  
VERS UNE GENERATION  
RESPONSABLE 2021-2022**

**UNSS**  
Union Nationale  
du Sport Scolaire



**2021-22**

# Sommaire

---

La politique nationale et les textes officiels	Page 3
Moyens mis à disposition	Page 5
La Formation de jeunes officiels et modalités de certifications	Page 6
Financement du programme	Page 11
Le challenge JO UNSS/MAIF Collèges	Page 13
Membres CMN	Page 14

Cette circulaire annule et remplace toutes les précédentes devenues obsolètes.

Elle est la seule et unique référence, conforme au Plan National de Développement du Sport Scolaire 2020 - 2024.

OBJET :                    Modalités 2021-2022  
AUTEUR :                Nathalie Grand  
SECRÉTAIRE :         Roxane Montali

Signée le 8 février 2022  
Mise en téléchargement le 08 février 2022

**P/O Olivier Girault**  
Directeur National de l'UNSS  
Nathalie Grand, DNA

# La Politique nationale

---

Les services de L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) mettent en œuvre la formation des Jeunes Officiels en proposant différents rôles possibles au sein des associations sportives d'établissement (AS). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences, nécessaires à son engagement responsable tout au long de son parcours.

La Directrice nationale adjointe en charge du dossier « **Vers une Génération Responsable, Jeunes Officiels** » met en œuvre en collaboration avec la Commission Nationale des Jeunes Officiels » les orientations politiques, les évolutions et les décisions communes à l'ensemble des activités sportives. En revanche, chaque directeur National Adjoint est en charge pour ses sports de la gestion des Jeunes Officiels (jeunes juges/jeunes arbitres, jeunes organisateurs, jeunes dirigeants, jeunes reporters, jeunes secouristes, jeunes coaches, jeunes interprètes, vice-présidents élèves).

L'UNSS s'appuie sur les références institutionnelles pour permettre aux jeunes licenciés de s'impliquer dans les 8 rôles ([Rôles JO](#)) proposées :

- La circulaire n°2010-125 du 18 août 2010 confirme l'intérêt porté à l'engagement associatif et incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme.

Cet engagement contribue non seulement au développement de la personnalité de l'élève par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences reconnues et valorisées au sein et au-delà de l'UNSS. La circulaire invite les associations sportives à **désigner un(e) vice-président(e) élève** siégeant au comité directeur.

Au cœur des enjeux de vie associative, l'intégration des élèves aux côtés du chef d'établissement, Président de l'AS, est l'occasion d'une première expérience du dirigeant sportif.

- Le bulletin officiel de l'Education Nationale du **19 septembre 2013** « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».
- La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule :
  - « Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :
    - o La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques...dans le cadre de l'UNSS.
    - o L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la **fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente**, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... »
- La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 par le Ministère rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative et plus particulièrement dans la mesure 3 : « La **vice-présidence des associations sportives par les élèves** sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les **formations de jeunes coaches, des jeunes reporters, des jeunes dirigeants et de jeunes arbitres** seront développées » selon les préconisations nationales issues de la table ronde du 11 juin 2015 :

1. À l'échelle de l'établissement, encourager la mise en place d'un tutorat par un membre de l'équipe de direction dans chaque phase de la formation du vice-président et jeune dirigeant élève,
  2. Mutualiser les formations relatives à la prise de responsabilités à l'échelle de chaque établissement,
  3. Renforcer le rapprochement avec les partenaires / Comité National Olympique et Sportif Français, Ligue de l'Enseignement et MAIF qui sont rompus à la formation à l'engagement citoyen,
  4. Création à l'échelle de chaque académie d'une Commission Régionale des Jeunes Officiels à destination des professeurs d'Éducation Physique et Sportive et ce notamment pour le programme vice-président et jeune dirigeant élève,
  5. Création à l'échelle nationale d'une Journée de l'Engagement Associatif dans le parcours citoyen de l'élève, à l'instar de la Journée Nationale du Sport Scolaire.
- L'arrêté du **9 novembre 2015** (collège) au travers de la Compétence Générale n°3 « Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités ». Ces compétences travaillées sont déclinées comme suit pour les trois cycles :
- Cycle 2 : « Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble. Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur...). » « Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements. »
  - Cycle 3 : « Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités » Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur...). « Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements. »
  - Cycle 4 : « Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités » « Respecter, construire et faire respecter règles et règlements. »
- Le programme EPS LGT Annexe 1 BO spécial n°1 **BO 22 janvier 2019** : « L'EPS doit permettre au travers de l'Objectif Général n°3 : d'exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif ; Par son engagement dans les APSA et dans différents rôles (adversaire, partenaire, observateur, arbitre, juge, conseil, aide, etc.), l'élève construit des comportements sociaux.

La solidarité se développe dans les pratiques physiques grâce aux échanges entre les élèves qui apprennent ainsi à agir ensemble, à se connaître, à se confronter les uns aux autres, à s'aider, à se respecter quelles que soient leurs différences. Au sein de la classe et dans un contexte propice, la prise de responsabilité permet à l'élève de faire des choix et à les assumer, tout en comprenant et en respectant l'intérêt de règles communes pour tous. »

- L'arrêté du 3 avril 2019 publié au BO spécial N°5 **du 11 avril 2019** : programmes EPS de la voie professionnelle :
- « Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire par une activité physique partagée, l'élève intègre le sens, la fonction, l'intérêt et le respect de règles communes en particulier dans la pratique d'une activité en équipe. En acceptant les responsabilités qu'on lui délègue progressivement, il apprend à assumer les conséquences de ses choix. Il éprouve, dans une pratique adaptée à ses ressources, le plaisir d'agir, d'apprendre et de réussir avec les autres, dans un esprit de cohésion et d'entraide ».

# Moyens à disposition

**Chaque équipe départementale et académique est pleinement responsable de la gestion de la saisie dans OPUSS pour la certification de tous les rôles des jeunes officiels et ce, dans les 15 jours suivants la validation en tenant compte de la procédure suivante :**

- Le jeune juge, jeune arbitre et jeune coach-jeune capitaine est certifié départemental, académique ou national en référence à l'activité
- Le jeune secouriste est certifié en référence au diplôme obtenu et en référence aux « multi activités » :
  - ✓ La certification départementale correspond au GQS
  - ✓ La certification académique correspond au PSC1
  - ✓ La certification nationale correspondant au PSE1 (équipier secouriste)
- Pour tous les autres rôles, la certification départementale ou académique est en lien avec le niveau de l'évènement où le jeune officie et en référence au « multi activité » :

NB : Le niveau district correspond à une entrée en formation quel que soit le rôle



PS : la couleur correspond aux couleurs des maillots et tee-shirts distribués aux championnats de France selon le rôle occupé. Le jeune coach-jeune capitaine est identifié par un brassard orange.  
Lien pour accéder aux livrets [Rôles JO](#)

# La formation des Jeunes Officiels : une priorité nationale

L'attribution des Jeux Olympiques et paralympiques 2024 à Paris justifie l'importance de former la « Génération 2024 » pleinement actrice de ce prochain événement planétaire, dans le cadre du plan Héritage 2024.

L'attribution des School Summers Games Normandie 2022 justifie l'importance de former nos jeunes, de les préparer au rôle de jeunes bénévoles, d'être acteurs du projet et répondre au nouveau PNDSS 2020-2024 dont le fil conducteur est « par les jeunes et pour les jeunes »

Dans cette perspective, l'annonce du Ministre à l'occasion de la Journée Nationale du Sport scolaire en septembre 2017 de la création de la génération 2024 et de la formation des 10 000 jeunes officiels, nous incite à renforcer nos actions dans ce domaine.

Si les formations jeunes arbitres, jeunes juges sont mises en place de manière permanente sur tout le territoire, les missions liées à la gouvernance associative pour les jeunes dirigeants ou vice-présidents élèves, les jeunes reporters et les jeunes secouristes sont en développement et nécessitent des programmes de formation, particulièrement sur le nouveau rôle des jeunes coaches/jeunes capitaines et jeunes interprètes.

Ces formations doivent se faire en étroite collaboration avec les AS, les structures UNSS et les partenaires (CDOS/CROS /UCPA/CDVL/CAVL/autres) mais également les ligues et comités départementaux

Tous les jeunes officiels quels que soient leurs rôles doivent être intégrés au protocole de la cérémonie de remise des récompenses ; ils appartiennent au collectif d'organisation des championnats

En revanche, les jeunes dirigeants/les vice-présidents élèves doivent trouver leur place en tant que représentants de leur AS et prendre part aux remise de médailles au même titre que les représentants institutionnels, ils doivent être choisis en priorité pour lire la charte républicaine :

**CHARTRE RÉPUBLICAINE** (CNJO 27/09/16,07/09/17 et cahier des charges des CF)

La charte républicaine doit être lue par un jeune dirigeant/vice-président élève au moment du protocole du championnat de France :

*« Les jeunes licenciés ici présents seront rapidement les adultes de demain, garants des valeurs de la République. L'organisation de l'ensemble de nos championnats s'appuie sur les compétences de tous nos jeunes officiels qui font preuve d'un esprit d'initiative et d'une responsabilisation exemplaires. Être responsable c'est être capable de respecter des règles, de respecter les autres mais aussi soi-même et ce en accord avec les emblèmes de la République. Pour montrer l'attachement de l'UNSS au « vivre ensemble », je vous invite à vous lever pour notre hymne national, la Marseillaise ».*

## **1. GÉNÉRALITÉS LIÉES AUX DÉCISIONS**

**COMPTES RENDUS** (CR CNJO 26 septembre 2013, 22 septembre 2014, 11 septembre 2015, 27 septembre 2016, 07 septembre 2017, 14 septembre 2018, 10 mars 2020, 29 novembre 2021)

- ✚ Le nouveau plan national du sport scolaire 2020-2024 met les jeunes au cœur de l'action par le slogan : « Pour les jeunes et par les jeunes » (cf. PNDSS 2020-2024)
- ✚ Les services de l'UNSS doivent mettre en place au sein de l'académie (ou du département) une commission de jeunes officiels (CRJO ou CDJO). Cette commission met en œuvre le plan académique et départemental de formation des jeunes officiels du jeune arbitre au jeune dirigeant en passant par le jeune coach-jeune capitaine. Les comptes rendus de réunion doivent être transmis à la direction nationale : [cadre général CRJO/CDJO](#)

### 1.1. **Pour l'année 2021 - 2022** un accent particulier sera mis :

- Dans les formations des jeunes secouristes en partenariat avec la MAIF,
- Dans les formations des jeunes dirigeants, référencés aussi comme des Ambassadeurs du Sport
- Dans les formations des jeunes « Eco Responsable » en lien avec le dossier développement durable de l'UNSS et de la MAIF (actions RSE)
- Dans les formations des jeunes reporters : ces jeunes doivent être des relais de communication pour les établissements, les AS et les services UNSS,
  - ✓ Constituer et former un pool de 75 jeunes reporters nationaux issus de tout le territoire pour la gymnasiade Normandie 2022.
- Dans les formations des jeunes interprètes pour préparer les jeunes aux échéances « school Summer Games Normandie 2022 » mais aussi les Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024
- Dans les formations jeunes arbitres et jeunes juges issus de tout le territoire en vue de la gymnasiade Normandie 2022 dans les sports : badminton, tir à l'arc, rugby 7, basket 3\*3, tennis de table, beach volley, athlétisme, natation

### 2. **RAPPELS** (CNJO 7 octobre 2017, CD 08/09/17, CNJO 14 octobre 2018 et CNJO 13 juin 2019, CNJO 10 mars 2020).

#### **-Le jeune coach-jeune capitaine**

- ✓ Il est obligatoire dans tous les championnats de France.
  - ✓ Il ne peut pas être Jeune Juge/Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
  - ✓ Le Jeune coach-jeune capitaine devra être certifié de niveau académique pour être présent et officier au CF (idem pour l'adjoint) sinon son équipe sera disqualifiée
  - ✓ Le jeune coach-jeune capitaine titulaire pourra obtenir une certification nationale
  - ✓ Le jeune coach-jeune capitaine peut être sur le podium et avoir une médaille.
  - ✓ Les équipes « sport partagé » doivent respecter la règle du jeune coach-jeune capitaine en fonction des règles émises pour l'activité.
  - ✓ Particularité :
- Pour les sports collectifs (en référence à la classification des activités dans le règlement fédéral) le jeune coach-jeune capitaine officie seul ou en binôme et doit être identifié (brassard Maif orange). Il peut être non compétiteur, dans ce cas il se rajoute à la composition de l'équipe et peut être d'une autre AS du département ; sa participation sera valorisée par un item supplémentaire en cas d'égalité (cf. fiches sports)
  - Pour les sports individuels, le jeune coach-jeune capitaine est intégré à l'équipe (il peut être compétiteur ou pas selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition), il ne se rajoute pas et doit être identifié (brassard Maif orange). Un jeune coach-jeune capitaine adjoint est autorisé et identifié à l'accueil ; il intervient uniquement quand le jeune coach-jeune capitaine titulaire est en situation de compétition. Il ne peut appartenir à une autre AS.
  - Pour le championnat de France sport partagé « multi activités » le jeune coach-jeune capitaine est non compétiteur, il se rajoute à la composition de l'équipe et ne peut pas être d'une autre association sportive

#### **- Tous les livrets ont été actualisés**

- ✓ Par sport et en lien avec les membres des CMN selon une nouvelle trame pour le jeune arbitre/jeune juge et jeune coach/jeune capitaine
- ✓ Pour tous les autres rôles

**-Une nouvelle plaquette** de présentation du dossier Jeunes officiels vers une génération responsable a été créée : [Plaquette](#)

## - L'évaluation :

- ✓ Conférer les livrets : [Rôles JO](#)
- ✓ Précision pour les élèves en situation de handicap : les élèves en situation de handicap doivent pouvoir accéder aux mêmes formations et certifications que tous les autres élèves. Il s'agira donc de prévoir les adaptations possibles pour chacun des rôles définies dans la lettre circulaire jeunes officiels. Ces adaptations peuvent être diverses et variées : le matériel, mettre à disposition un secrétaire pour rédiger à la place de l'élève, adapter le temps de l'examen

## **3. LA FORMATION ET LA CERTIFICATION**

**Reconnaissance par les fédérations favorisant les passerelles** (jeune arbitre-jeune juge mais aussi jeunes coaches-jeunes capitaines et certaines intéressées par les jeunes dirigeants)

- Les certifications départementales sont validées par l'UNSS (réfèrent JA-JJ au championnat départemental) avec la collaboration du comité départemental du sport concerné,
- Les certifications académiques sont validées par l'UNSS (réfèrent JA-JJ au championnat académique) avec la collaboration de la ligue régionale du sport concerné,
- Les certifications nationales sont validées par l'UNSS (réfèrent JA-JJ au CF) avec la collaboration de la fédération du sport concerné.

**Important :** pour chaque niveau, il est important que les services de l'UNSS communiquent aux fédérations, ligues et comités départementaux, les listes certifiés UNSS.

En revanche, les équivalences arbitre/juge dans le sens fédération → UNSS ne sont pas possibles. La validation d'un niveau de certification ne peut être acquise que lors d'un championnat/rencontre UNSS. En revanche, les jeunes formés dans les fédérations peuvent officier en intégrant un championnat UNSS afin d'obtenir leur certification UNSS sur un événement, ils peuvent être aussi des formateurs auprès de leurs camarades.

### **3.1 Modalités de certification et valorisation des jeunes officiels**

<b>ENTRÉE EN FORMATION</b>	<b>DISTRICT</b> <b>Uniquement l'AS</b> →	Remise de diplôme <sup>1</sup> et inscription dans le fichier des Jeunes Officiels
<b>CERTIFICATION</b> <b>(Niveau d'exigence minimale 12/20)<sup>2</sup></b>	<b>Officier dans un championnat départemental</b> → <b>NIVEAU DÉPARTEMENTAL</b>	Remise du diplôme et saisie dans OPUSS pour tous les rôles Responsable : le service départemental Envoi de la liste des JA/JJ, JC aux comités départementaux
<b>CERTIFICATION</b> <b>(Niveau d'exigence minimale 14/20)<sup>3</sup></b>	<b>Officier dans un championnat académique</b> → <b>NIVEAU ACADÉMIQUE</b>	Remise du diplôme et saisie dans OPUSS pour tous les rôles Responsable : le service régional Envoi de la liste des JA/JJ et JC aux ligues
		Remise du diplôme et saisie dans OPUSS pour tous les rôles

<sup>1</sup> Les impressions des diplômes des jeunes officiels lors du protocole sont à la charge du service organisateur en collaboration avec les membres de CMN : Site : directement sur [opuss](#)

<sup>2</sup> Ces notes concernent uniquement les évaluations théoriques pour les rôles d'arbitre, juge et coach-capitaine. Pour les autres rôles, les évaluations sont liées aux acquis de compétences

<sup>3</sup> Idem 3

<b>CERTIFICATION</b> <b>(Niveau d'exigence minimale 16/20)<sup>4</sup></b>	<b>Officier dans un Championnat national</b>  <b>NIVEAU NATIONAL</b>	Responsable : la direction nationale et services régionaux Pour les autres rôles, les services régionaux doivent demander la certification nationale sur OPUSS Envoi de la liste des JA/JJ et JC aux fédérations
<b>CERTIFICATION</b>	<b>Officier dans un championnat du monde ou un évènement de même envergure</b>  <b>NIVEAU INTERNATIONAL</b>	Remise du diplôme et saisie dans OPUSS pour tous les rôles Responsable : la direction nationale

#### Documentations :

Le site [opuss](http://opuss) permet les impressions des diplômes et attestations pour tous les niveaux de certification  
Retrouver tous les documents sur le site opuss : [Rôles JO](#)

#### 4. TÂCHES DU RÉFÉRENT NATIONAL PENDANT LE CF

**C'est un ou des membre (s) de CMN nommé (s) par le (la) DNA en charge de l'activité, son rôle est :**

##### **Pour les jeunes arbitres/jeunes juges**

- Réunir les jeunes juges/jeunes arbitres et distribuer le polo MAIF, couleur verte,
- Faire passer l'examen théorique (coeff 1) avec un membre de la commission locale qui doit avoir lieu en début de championnat de France ; dans ce cas, prévoir dans l'organigramme du championnat un créneau horaire suffisant et une salle,
- Affecter les jeunes juges/jeunes arbitres dans des postes pendant toute la durée du championnat de France permettant l'examen pratique (coeff 2) sous la forme d'un contrôle continu, avec l'aide de la commission Jeunes Officiels de l'organisation du championnat de France,
- Suivre et valider la certification,
- Accueillir avec l'organisateur le délégué MAIF pour la remise des cadeaux MAIF aux Jeunes Officiels lors de la cérémonie protocolaire,
- Remettre le diplôme (voir avec le service organisateur)
- Etablir la liste initiale et fait appliquer les sanctions prévues en cas d'absence (le numéro de licence est indispensable),
- Envoyer à la Direction Nationale la liste complète des jeunes juges/jeunes arbitres certifiés nationaux avec le palmarès accompagné du compte-rendu de l'évaluation.

##### **Pour les jeunes coaches-jeunes capitaines :**

- Réunir les jeunes coaches-jeunes capitaines et distribuer le brassard MAIF, couleur orange,

<sup>4</sup> Idem 3

- Faire passer l'examen théorique (coeff 1) avec un membre de la commission locale qui doit avoir lieu en début de championnat de France ; dans ce cas, prévoir dans l'organigramme du championnat un créneau horaire suffisant et une salle,
- Les informer du dispositif mis en place et particulièrement quand il y a des adjoints, de la feuille de suivi (tenue par son enseignant EPS) et des attendus conformément au livret jeune coach de chacun des sports pour obtenir la certification académique et le diplôme national
- Envoyer à la Direction Nationale la liste complète des jeunes coaches-jeunes capitaines accompagné du compte-rendu de l'évaluation. La saisie de la certification nationale sera faite par la DN.

#### **4.1 NOTION DE RESPONSABILITÉ**

Pendant le championnat, le (la) jeune juge/jeune arbitre ou le jeune coach-jeune capitaine est sous la responsabilité de l'organisateur.

Pendant le trajet pour se rendre au championnat :

- S'il (elle) fait partie de l'établissement qualifié : il (elle) est placé (e) sous la responsabilité de son professeur.
- S'il (elle) ne fait pas partie de l'équipe qualifiée, **2 possibilités, soit :**
  - il (elle) est placé (e) sous la responsabilité du professeur de l'équipe retenue et est obligatoirement en possession d'une autorisation du chef d'établissement et de ses parents,
  - si aucune équipe de l'académie n'est qualifiée, le (la) jeune arbitre se déplace par ses propres moyens ou est rattaché (e) à la délégation de l'académie la plus proche et est obligatoirement en possession d'une autorisation du chef d'établissement et de ses parents.

Le (La) directeur(trice) du service régional est chargé(e) d'étudier la solution la plus judicieuse. Il (elle) est responsable du respect de ces dispositions.

L'autorisation parentale est **obligatoire** et le (la) Jeune juge/jeune arbitre doit être en possession de sa licence.

# Le financement du programme Jeunes Officiels 2021 - 2022

## **RÉPARTITION FINANCIÈRE DE LA DIRECTION NATIONALE VERS LES ACADÉMIES**

- La répartition financière annuelle des aides à la formation des jeunes juges/jeunes arbitres, des jeunes organisateurs, des jeunes dirigeants/ des vice-présidents élèves, des jeunes coaches-jeunes capitaines, des jeunes secouristes, des jeunes reporters et des jeunes interprètes se décline en 5 aides :
- Pool local formation des JO, somme versée à tous les services, organisateurs de CF
- Dotation académique de formation jeunes arbitres/jeunes juges certifiés,
- Complément académique de formation des Jeunes Officiels formés, tous rôles confondus
- Les meilleurs jeunes arbitres/jeunes juges académiques sur certains CF (ils sont désignés par la DN et sont hors académie organisatrice, ils renforcent le pool local et le pool équipe des JA ou JJ, au maximum 8),
- Les formations prioritaires (cf. document spécifique)

La totalité des crédits alloués à chaque académie fait partie des crédits d'animation (sauf formations prioritaires et meilleurs JA-JJ) et tient compte des statistiques de l'année N-1. Le service régional assurera la répartition entre les services départementaux et le service régional en tenant compte des pourcentages de répartition fixés ci-dessous au sein du territoire.

### **1. MODALITÉS FINANCIÈRES DU PROGRAMME JEUNES OFFICIELS** *(basées sur les modalités 2020-2021)*

<b>Intitulés</b>	<b>Procédures et modalités</b>
<b>Formation du pool local des JO aux CF 2022</b>	L'aide attribuée est intégrée au tableau général des crédits d'animation versés par la direction nationale. Son montant est mentionné dans la fiche récapitulative de l'organisation du CF
<b>Dotations académiques des JA/JJ certifiés du niveau départemental au niveau international</b> <i>(correspond à 2/3 de l'enveloppe reçue)</i>	La somme totale attribuée à chaque académie doit permettre une répartition de la dotation académique en fonction du nombre de <b>jeunes arbitres/jeunes juges certifiés</b> selon 2 paramètres : <ul style="list-style-type: none"><li>- 60% du nombre de jeunes arbitres/jeunes juges certifiés par rapport au nombre total des jeunes arbitres/jeunes juges certifiés de l'année écoulée</li><li>- 40% du nombre de /jeunes arbitres/jeunes juges certifiés par rapport au nombre total des licenciés de l'année écoulée<ul style="list-style-type: none"><li>➤ L'aide attribuée et en lien avec les statistiques N-1 est versée dans le cadre des crédits d'animation.</li></ul></li></ul>
<b>Complément académique des JO formés et certifiés de l'année du niveau district au niveau international</b> <i>(correspond à 1/3 de l'enveloppe reçue)</i>	La somme attribuée à chaque académie doit permettre une répartition du nombre de jeunes juges/jeunes arbitres, jeunes organisateurs, jeunes dirigeants/ vice-présidents élèves, jeunes reporters, jeunes secouristes, jeunes coaches, jeunes interprètes <b>formés</b> selon 2 paramètres: <ul style="list-style-type: none"><li>- 60% du nombre de Jeunes Officiels formés par rapport au nombre total de Jeunes Officiels formés de l'année écoulée</li><li>- 40% du nombre de Jeunes Officiels formés par rapport au nombre total des licenciés de l'année écoulée<ul style="list-style-type: none"><li>➤ L'aide attribuée et en lien avec les statistiques N-1 est versée dans le cadre des crédits d'animation.</li></ul></li></ul>

<p><b>Meilleurs JA/JJ au CF</b></p> <p>Site d'inscription opuss et validation <a href="#">Meilleurs JA/JJ</a></p>	<p>Ils sont choisis par la CMN suite aux propositions des SR. Le service régional UNSS prendra en charge financièrement leur déplacement. L'inscription sur opuss est obligatoire :</p> <p>La Direction Nationale participera aux frais d'hébergement sur la base du forfait de 44,00 € par nuitée et par jeune juge/jeune arbitre (51€ pour l'Île de France, le ski, la voile, la danse et l'équitation).</p> <p>Le DNA en charge de l'activité doit valider sur opuss le nombre de nuitées</p> <p>Le service organisateur du championnat de France valider sur opuss la présence des meilleurs JA/JJ s'il veut prétendre être remboursé du forfait journalier. Les versements se font en septembre.</p> <p>Aucun envoi de facture.</p>
<p><b>Les formations prioritaires VPE/JD/JI/JR/JEcoresponsable</b></p>	<p>Ces formations font parties des priorités du CA (Avril 2016) et de la politique nationale : les informations précises sont mentionnées dans le document commun intitulé « Les formations prioritaires 2021-2022 »</p>
<p><b>Les actions nationales et internationales</b></p>	<p>La Direction Nationale utilise une partie du budget alloué au dossier Jeunes Officiels par les actions/dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions nationales/internationales : sélection par la Direction Nationale de Jeunes Officiels pour des événements particuliers (en lien avec les conventions bilatérales).</li> <li>- les formations nationales en vue de la gymnasiade Normandie 2022 : le principe de financement est celui du meilleur JA/JJ</li> </ul>

Les « **Aides aux formations** » :

Partenariat pour aider à la formation des jeunes officiels :

- Relais Ministère de l'éducation Nationale : CAVL/CDVL (consulter la [Listes CAVL/CDVL](#))
- CNOSF : [CNOSF](#) suivre le chemin Evènement et structures connexes « le centre de formation IFoMoS »
- MAIF : partenariat avec la Protection civile. Toute AS assurée à la MAIF peut obtenir une formation GQS à tarifs préférentiels (voire gratuité, contacter la direction nationale)

Se former ou mettre à jour ses connaissances [Les gestes qui sauvent](#)

# Le Challenge Jeune Officiel UNSS - MAIF

---

**Le 7<sup>ème</sup> challenge Jeunes Officiels lycées UNSS MAIF** est prévu en octobre 2022 dans le département de Seine et Marne (académie de Créteil)

Les modalités de ce challenge se trouve dans la Fiche Sport 2021-2022

En dehors de l'aspect convivial, le challenge propose des formations sous forme d'échange en lien avec les 8 rôles.

## **Modalités d'inscription :**

- Les Jeunes Officiels peuvent être issus de plusieurs AS de l'académie.  
La composition de la délégation devra représenter obligatoirement tous les rôles des Jeunes Officiels.
- -Les engagements se font sur le site opuss

## **Participation financière :**

- La somme de 200€ (Hors DOM/TOM, Mayotte) sera soustraite du montant total des frais de transport envoyés à la direction nationale concernant la délégation académique engagée. Cette somme restant à la charge des services.
- Il est impératif d'utiliser la fiche de remboursement transport intégrée à la fiche sport pour prétendre au remboursement : [Fiche remboursement transport challenge JO UNSS MAIF 2022](#)
- L'avance des frais de transport doivent être fait par les services UNSS et en aucun cas par les AS. Les factures (avec pièces justificatives) doivent parvenir à la Direction nationale pour remboursement **15 jours après l'organisation du challenge**
- Ce challenge est totalement gratuit pour l'association sportive ou les associations sportives.

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directeurs adjoints de l'UNSS en charge du dossier transversal : Nathalie GRAND et Frédéric Bost

## Professeurs EPS

Chantal GUILLAUMENT	professeur EPS au Collège Léon Dautrement MEYSSAC (Académie de Limoges)
Laurence MOSTEIRO	professeur EPS au Collège Jules Romains NICE (Académie de Nice)
Benjamin GREMION	professeur EPS au Collège Max Hutin BOUILLY (Académie de Reims)
Jérôme HOSTINGUE	professeur EPS au Collège André Miclot PORTBAIL (Académie de Caen)

## Élèves

Estéban BIGNON	Élève au Lycée Jean Gehenno de Flers (Académie de Caen)
Jules MARCHESSEAU	Élève au Lycée François Rabelais de Chinon (Académie d'Orléans Tours)
Enora BOUET	Elève du collège Jean Moulin de Marigny Le Châtel (Académie de Reims)
Lilia MIMOUNI	Elève du Collège Mathias Grûnewald de Guebwiller (Académie de Strasbourg)
Noé MERAT	Elève du Collège Julien Régnier de Brienne le Château (Académie de Reims)

## UNSS

Nathalie SCHWARZROCK	Service Régional de Strasbourg
Didier POULMARC'H	Service départemental de la Gironde
Denis MIGUET	Service départemental de Seine et Marne
Carine ALBERTUS	Responsable Multimédia direction nationale

## Partenaires

Nicolas CATESSON	Représentant MAIF
Patrick VAJDA	Président de l'AFCAM
Charlotte GIRARD-FABRE	Ambassadrice et ancienne arbitre internationale de Hockey sur Glace
Fabienne KUNTZ-ROUSSILLON	IA IPR EPS de l'académie de Créteil